



DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL - ACTIVITÉS de Septembre 2017 à Juillet 2018

Nouvel adhérent



Les dossiers incomplets seront refusés
(voir modalités d'inscriptions au dos)
séance d'essai uniquement lors du 1er cours

Responsable : Mme, M. : Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Domicile : Portable :

✓ Adresse mail :

(à écrire en lettres majuscules pour une meilleure visibilité)

Nom	Prénom	Date de Naissance	Age	Activité de la plaquette	Jour à entourer	Heure de l'activité	Lieu à entourer	Tarif de l'activité	Remise s/nombre d'activité	Tarif activité à régler
					L M ME J V S		- Eventard - Bourg	€	- 0.00 €	= €
					L M ME J V S		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	= €
					L M ME J V S		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	= €
					L M ME J V S		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	= €
					L M ME J V S		- Eventard - Bourg	€	- 5.00 €	= €

- ANCV -
- CCAS Ecoflant -
- Comité d'Entreprise -
- Coupon-sports -

TOTAL activités €

TOTAL - €

TOTAL après déductions €

Chèques Bancaires datés du jour de l'inscription, libellés à l'ordre de ACPL Ecoflant, jusqu'à 3 chèques

★ Cotisation familiale obligatoire avec le 1^{er} versement chèque ou espèces

★ Barrez le montant inutile

	Chèques	Espèces		
10 octobre	★ 14.50 € + € = <input type="text"/> €	★ 14.50 € + € = <input type="text"/> €	=	€
10 janvier	<input type="text"/> €		=	€
10 avril	<input type="text"/> €		=	€

FACTURE : OUI

Cochez la case

TOTAL GENERAL ENCAISSEMENTS €

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DE PAIEMENTS

- * La cotisation familiale de 14.50 € est obligatoire pour participer à un des ateliers de Septembre à Juillet de l'ACPL.
- * Le cout de l'activité représente 30 séances dans la saison excepté l'après-midi rencontre.
- * **Un certificat médical obligatoire pour toutes les activités sauf l'après-midi rencontre à fournir le jour de l'inscription, daté à partir du 1^{er} juin 2017 (tout certificat antérieur à cette date entrainera le refus du dossier)**
- * **Pour les écouflantais** un justificatif de domicile récent à présenter : facture Electricité, GAZ ou quittance de loyer
- * Il n'y aura aucun remboursement.
- * **Les ateliers seront assurés suivant un minimum d'inscriptions.**
- * La possibilité de régler les activités par chèque en 3 fois. Les chèques seront débités le 10 octobre, le 10 janvier et le 10 avril.
- * Ecouflantais, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CCAS en mairie : suivant votre quotient familial, vous pouvez obtenir un passeport pour l'aide aux loisirs à présenter à l'inscription.**

Autorisation

Je soussigné(e) : Nom du père : Prénom :

Nom de la mère : Prénom :

- accepte la diffusion de photos de moi-même, prises dans le cadre des activités OUI NON
- accepte la diffusion de photos de mon (mes) enfant(s) prises dans le cadre des activités OUI NON
- autorise mon (mes) fils, ma (mes) fille(s) à participer aux activités de l'ACPL OUI NON
- autorise l'ACPL à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours médical ou hospitalier OUI NON

Date :

SIGNATURE